



Communauté de Communes Sumène-Artense

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Loi sur l'eau

Par arrêté n°29/2019 en date du 10 avril 2019, le Président de la Communauté de communes Sumène Artense a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général concernant un programme de travaux (entretien des berges, ouvrages d'abreuvement et de franchissement), définis dans le contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense pour les communes suivantes :

Beaulieu, Champs-sur-Tarentaine / Marchal, Lanobre et Trémouille.

Cette enquête publique d'une durée consécutive de trente jours se déroulera du vendredi 3 mai au lundi 3 juin 2019 inclus.

Les éléments constitutifs du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, dans les mairies de Champs-sur-Tarentaine / Marchal et de Lanobre, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux qui sont les suivants :

- Champs sur Tarentaine : Lundi - Mercredi – Samedi 9h à 12 h et mardi - Jeudi – Vendredi 9h à 12h / 13h30 à 17h30
- Lanobre : Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi 08h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00 et Mercredi - Samedi 08h30 à 12h00

Ils seront également consultables sur le site internet de la Communauté de communes Sumène Artense à l'adresse suivante : <https://www.sumene-artense.com>

M. Bernard BERTHELIER, Directeur de la chambre d'agriculture, en retraite, est désigné commissaire-enquêteur.

Il recevra toute personne intéressée dans les mairies de Champs sur Tarentaine / Marchal et de Lanobre, aux jours et heures suivants :

LIEUX	PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
Mairie de Champs sur Tarentaine	Le 3 mai 2019 de 10h à 12h
Mairie de Lanobre	Le 3 mai 2019 de 14h à 16h
Mairie de Champs sur Tarentaine	Le 3 juin 2019 de 10h à 12h
Mairie de Lanobre	Le 3 juin 2019 de 14h à 16h

Les observations et propositions pourront soit être inscrites sur les registres ouverts à cet effet, soit être exprimées oralement auprès du commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal, soit être adressées, par correspondance au commissaire-enquêteur en mairies de Champs-sur-Tarentaine / Marchal et de Lanobre où elles seront annexées au registre d'enquête, soit par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.sumene-artense.com>

Tout renseignement complémentaire sur ce projet pourra être obtenu auprès de la Communauté de communes Sumène Artense, 23 bis place de l'église 15270 Champs-sur-Tarentaine- Tel : 04-71-78-72-55. [contact@sumene-artense.com](mailto:contact@sumene-artense.com)

Le rapport et les conclusions établis par le commissaire-enquêteur resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête sur le site internet de la Communauté de communes Sumène Artense.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général les travaux à entreprendre dans le cadre du contrat Sources de la Dordogne Sancy Artense.